



DALKIA FRANCE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Bulletin d'information C F D T Dalkia IdF

Décembre 2013

vous informe de vos droits



**Vous travaillez, déjà, depuis 20 ans ou plus ?
Avez-vous pensé à demander la médaille du travail ?
Nous reprenons ci-dessous la procédure à suivre pour son obtention
ainsi que les avantages financiers en découlant.**

Le dossier est à demander auprès des services de la DRH :

Dalkia Île-de-France
Direction des Ressources Humaines
28 Boulevard de Pesaro
CS 10049
NANTERRE CEDEX 92751
Fax : 01 83 71 15 34

Constitution du dossier :

- La demande doit être établie sur l'imprimé officiel « demande de la médaille d'honneur du travail » (Cerfa N° 11796 * 01)
- Le document doit être complété et signé.
- Joindre une photocopie de la carte d'identité.
- Joindre les certificats de travail des différents employeurs (En plus de Dalkia).
- Joindre une photocopie certifiée conforme du livret militaire ou de toutes autres pièces justifiant les périodes de service militaire ou assimilé.

Dépôt du dossier :

- La demande doit être adressée au service DRH de Dalkia Île-de-France à l'adresse ci-dessus à l'attention de Sandra Soares qui se chargera de transmettre le dossier à votre mairie.
- Vous recevrez de votre mairie le diplôme.
- Vous transmettez à la DRH une copie du diplôme.
- La DRH vous informera de la date de la remise de votre médaille.

Barème applicable :

- **Part variable :** (par année d'ancienneté chez Dalkia)
 - 20 ans (Argent) 21,00 €
 - 30 ans (Vermeil) 22,00 €
 - 35 ans (Or) 23,00 €
 - 40 ans (grand or) 26,00 €
- **Part fixe :**
 - 20 ans (Argent) 61,00 €
 - 30 ans (Vermeil) 92,00 €
 - 35 ans (Or) 107,00 €
 - 40 ans (Grand or) 122,00 €

Les élus et les représentants Cfdt restent à votre écoute pour répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas à nous contacter

Eric Arnaud : 06 14 08 17 52

Hervé Le Bruchec : 06 14 08 17 62

Email : cfdt.dalkiaidf@free.fr

Site : <http://cfdt.dalkia.idf.free.fr/>